

MàJ 12/01/2025

## **PROGRAMME 04 – 1 journée - Professionnels de l'immobilier logistique : Intégrez la réglementation des installations classées dans vos décisions**

Cette journée de formation s'adresse à toute personne amenée à gérer opérationnellement un entrepôt logistique.

### Objectifs :

- Acquérir une connaissance synthétique et pratique de la réglementation des installations classées dans le domaine de l'immobilier logistique.
- Comprendre les enjeux de la réglementation.
- Etre en mesure de poser les bonnes questions en cas :
  - de modification d'une installation ;
  - d'inspection DREAL ;
  - d'arrivée d'un nouveau locataire.

**Lieu :** Intra entreprise

**Durée :** 1 journée (7h)

**Date :** Sous 6 mois

**Tarif :** Sur demande

**Pré requis :** Aucun

**Nombre minimum/ maximum de stagiaire par session :** 6 à 12 personnes

**Contact interlocuteur :** [contact@env-evoluance.fr](mailto:contact@env-evoluance.fr)

**Méthode pédagogique :** Alternance d'exposés théoriques et d'études de cas pratiques permettant de se préparer à l'exercice quotidien de leur fonction.

**Modalités dévaluation :** Contrôle de connaissances réalisé sous la forme d'un questionnaire en fin de formation et délivrance d'une attestation de formation.

La formation est animée par un formateur justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine des ICPE du secteur de l'immobilier logistique.

En cas de situation handicap, se rapprocher du contact pour évaluer la possibilité d'adapter la formation.

### **Programme détaillé**

#### **1. Qu'est-ce qu'une installation classée ?**

- Les différents régimes (déclaration, déclaration avec contrôle, enregistrement, autorisation).
- La nomenclature des installations classées.

#### **2. Le démarrage d'une installation classée**

- La procédure de déclaration.
- La procédure d'enregistrement.
- La procédure d'autorisation.
- Les installations fonctionnant au bénéfice des droits acquis.

40 bis rue du lieutenant Marty – Bâtiment A  
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

[contact@env-evoluance.fr](mailto:contact@env-evoluance.fr)

[www.env-evoluance.fr](http://www.env-evoluance.fr)

SAS au capital social de 1 000 euros

SIRET : 981 151 525 00012 - TVA intracommunautaire : FR63 981 151 525



### **3. La vie de l'installation classée**

- Les prescriptions techniques.
- Les arrêtés complémentaires.
- Les modifications de l'installation.
- L'inspection des installations classées.
- Le cas des installations en infraction : sanctions administratives et sanctions pénales.
- Le changement d'exploitant.

### **4. Une question préliminaire : qui est l'exploitant ?**

- L'exploitant légal d'une installation classée.
- Que choisir (si on a le choix) ?
- Clarification des rôles : Exploitant / Bailleur / Preneur.

### **5. Les questions à poser à l'arrivée d'un nouveau locataire**

- Les rubriques de base d'un entrepôt logistique.
- Pour quoi le site est-il autorisé ? Quelles rubriques ? Quels produits au-delà des rubriques ? Où trouver l'information ?
- Quelles questions poser ?

### **6. Les principales prescriptions réglementaires relatives aux bâtiments des entrepôts 1510**

- Distances d'éloignement
- Distance d'effets thermiques
- Accès pompiers
- Dispositions constructives
- Désenfumage
- Taille des cellules
- Besoin en eau d'extinction et rétention des eaux d'incendie
- Equipements importants pour la sécurité

### **7. Se préparer à une visite d'inspection**

- Préparer la visite d'inspection.
- Le déroulement de la visite d'inspection.
- Les suites de la visite d'inspection.

### **8. Exercices cas pratiques**

### **9. Evaluation**